

Vous souhaitez devenir apprenti-étudiant :

Avec un contrat de travail, vous êtes salarié(e) à part entière. Vous percevez une rémunération et disposez des mêmes droits que les autres salariés.

Combien gagne un apprenti ?

<b>Ancienneté/âge</b>	<b>16-17</b>	<b>18-20</b>	<b>21 et +</b>
1 <sup>ère</sup> année	25 % du SMIC	41 % du SMIC	53 % du SMIC
2 <sup>e</sup> année	37 % du SMIC	49 % du SMIC	61 % du SMIC
3 <sup>e</sup> année	53 % du SMIC	65 % du SMIC	78 % du SMIC

Vous bénéficiez d'une couverture sociale: affiliation au régime générale de la sécurité sociale, congés payés, congés de maternité, temps de travail, droits ouverts à la retraite et au droit individuel à la formation.

Aides financières :

Les salaires ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu jusqu'au montant du SMIC. Vous pouvez bénéficier d'aides personnelles au logement (APL-ALS) ainsi que d'une aide au transport suivant certaines conditions.